

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité
Saint-Michel-des-Saints

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

Je, Catherine Haulard,
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
 représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)	
BVA*	BVI* (le cas échéant)		De	à
<input checked="" type="checkbox"/>		140, rue St-Jacques	De	à
			De	à
			De	à
			De	à
			De	à
			De	à

* BVA : bureau de vote par anticipation
* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

BVI

8^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le de à
année mois jour de heure minute à heure minute

7^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le de à
2017 10 29 de 12 h à 20 h
année mois jour de heure minute à heure minute

6^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le de à
année mois jour de heure minute à heure minute

BVA

7^e jour précédant celui du scrutin le de à
année mois jour de heure minute à heure minute

6^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le de à
année mois jour de heure minute à heure minute

Signature



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 10 07
année mois jour